



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°307

MARS 2023

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 MARS - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoirs : 1 soit 16 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjointes : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Vincent SAULNIER

Absents excusés : Audrey BERTET, Christine CHAZELLE, Stéphane PELLION, Yannick ROUSSE donne pouvoir à Patrick GÉRAUD

Suite de la démission de Madame Karine BERTHO, Monsieur Guillaume WACHNICKI la remplace. Les délais légaux de convocation au Conseil Municipal n'ayant pas pu être tenus, ce dernier n'a pas été invité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h06.

Isabelle PERRAIS est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2023

B. Délibérations :

❖ FINANCES :

- ✓ Compte Administratif 2022 Budget Principal,
- ✓ Compte Administratif 2022 Budget Assainissement
- ✓ Compte Administratif 2022 Budget Lotissement des Châtaigniers
- ✓ Approbation des comptes de gestion- Budget Principal
- ✓ Approbation des comptes de gestion- Budget Assainissement
- ✓ Approbation des comptes de gestion- Budget Lotissement des Châtaigniers
- ✓ Affectation du résultat 2022 du Budget Principal
- ✓ Affectation du résultat 2022 du Budget Assainissement
- ✓ Affectation du résultat 2022 du Budget Lotissement des Châtaigniers
- ✓ Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2023
- ✓ Budget Primitif 2023 du Budget Principal
- ✓ Budget Primitif 2023 du Budget Assainissement
- ✓ Budget Primitif 2023 du Budget Lotissement des châtaigniers

❖ SÉCURITÉ :

- ✓ Vidéoprotection : alimentation électrique

❖ VOIRIE :

- ✓ Changement de dénomination de rue

C. Questions et informations diverses :

- ✓ Dispersion des cendres à la Butte du Tertre
- ✓ Stationnement zone bleue
- ✓ Recrutement
- ✓ Véhicule Police Pluri-Communale
- ✓ Recrutement d'un agent saisonnier CDD en espace vert / voirie
- ✓ Consultation pour la Mission de Maitrise d'œuvre pour la chaufferie mutualisée, pour une DSP

- assainissement, pour les contrats d'assurance et pour la voirie Lotissement des Châtaigniers
- ✓ Questionnaire pour les Ados
- ✓ Chasse aux œufs
- ✓ Demi-Journée Eco-Citoyenne

Note : Les textes des délibérations seront disponibles sur le site internet un mois et une semaine après chaque Conseil Municipal dans le PV du Conseil dans la rubrique : mairie/vie-municipale-conseil-municipal.

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal est disponible sur le site de la mairie dans la rubrique :
<https://www.saintdolay.fr/mairie/vie-municipale/conseil-municipal/>

B. Les délibérations :

❖ FINANCES :

✓ **Compte Administratif 2022 Budget Principal**

Le Compte Administratif 2022 du budget principal s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2022	Réalisations 2022
Recettes de fonctionnement	2 327 300.00 €	2 356 043.99 €
Dépenses de fonctionnement	2 327 300.00 €	2 007 307.41 €
Report du résultat antérieur		143 000.00 €
Résultat de fonctionnement		491 736.58 €

	Vote du Budget 2022	Réalisations 2022
Recettes d'investissement	1 920 000.00 €	766 519.30 €
Dépenses d'investissement	1 920 000.00 €	747 486.99 €
Report du résultat antérieur		-56 854.94 €
RAR dépenses		187 592.78 €
RAR recettes		142 172.63 €
Besoin de financement en investissement		-83 242.78 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN, 1^{ère} adjointe, soumet au vote le Compte Administratif 2022 du Budget Principal.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le Compte administratif 2022 du budget principal de la Commune.

✓ **Compte Administratif 2022 Budget Assainissement**

Le Compte Administratif 2022 du budget assainissement s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2022	Réalisations 2022
Recettes de fonctionnement	125 000.00 €	125 765.92 €
Dépenses de fonctionnement	125 000.00 €	79 168.90 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		46 597.02 €

	Vote du Budget 2022	Réalisations 2022
Recettes d'investissement	247 000.00 €	166 028.60 €
Dépenses d'investissement	247 000.00 €	144 635.47 €
Report du résultat antérieur		+12 153.18 €
RAR dépenses		0.00 €
RAR recettes		0.00 €
Résultat positif en investissement		+33 546.31 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN, 1^{ère} adjointe, soumet au vote le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement.

✓ **Compte Administratif 2022 Budget Lotissement des Châtaigniers**

Le Compte Administratif 2022 du budget lotissement des Châtaigniers s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2022	Réalisations 2022
Recettes de fonctionnement	160 303.96 €	98 414.44 €
Dépenses de fonctionnement	160 303.96 €	78 282.51 €
Report du résultat antérieur		28 286.95 €
Résultat de fonctionnement		48 418.88 €

	Vote du Budget 2022	Réalisations 2022
Recettes d'investissement	103 213.41 €	78 213.41 €
Dépenses d'investissement	103 213.41 €	24 869.25 €
Report du résultat antérieur		-78 213.41 €
Déficit en investissement		-24 869.25 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN 1^{ère} adjointe soumet au vote le Compte Administratif 2022 du Budget lotissement des châtaigniers.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le Compte Administratif 2022 du Budget lotissement des châtaigniers.

✓ **Approbation des comptes de gestion- Budget Principal**

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2022 sont identiques aux comptes administratifs du budget principal, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion du Budget Principal

✓ **Approbation des comptes de gestion- Budget Assainissement**

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2022 sont identiques aux comptes administratifs du budget Annexe Assainissement, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion du Budget Assainissement

✓ **Approbation des comptes de gestion- Budget Lotissement des Châtaigniers**

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2022 sont identiques aux comptes administratifs du budget principal, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion du Budget Lotissement des Châtaigniers

✓ **Affectation du résultat 2022 du Budget Principal**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2022 du Budget Principal :

Section de fonctionnement	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	2 007 307,41 €
Recettes de fonctionnement	2 356 043,99 €
Résultat de l'exercice	348 736,58 €
Résultat antérieur reporté	143 000,00 €
Résultat à affecter	491 736,58 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	747 486,99 €
Recettes d'investissement	766 519,30 €
Résultat de l'exercice	19 032,31 €
Résultat antérieur reporté	-56 854,94 €
Résultat Global	-37 822,63 €

RAR dépenses	187 592,78 €
RAR recettes	142 172,63 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-83 242,78 €

Affectation du résultat de fonctionnement

En report d'investissement	491 736,58 €
----------------------------	--------------

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat du budget principal 2022

✓ **Affectation du résultat 2022 du Budget Assainissement**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement :

Section d'exploitation	Total
Dépenses de fonctionnement	79 168,90 €
Recettes de fonctionnement	125 765,92 €
Résultat de l'exercice	46 597,02 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	46 597,02 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	144 635,47 €
Recettes d'investissement	166 028,60 €
Résultat de l'exercice	21 393,13 €
Résultat antérieur reporté	12 153,18 €
Résultat Global	33 546,31 €

RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Affectation du résultat de fonctionnement

En report d'investissement compte 1068	46 597,02 €
--	-------------

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat du budget assainissement 2022.

✓ **Affectation du résultat 2022 du Budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Lotissement des Châtaigniers :

Section de fonctionnement	Total
Dépenses de fonctionnement	78 282,51 €
Recettes de fonctionnement	98 414,44 €
Résultat de l'exercice	20 131,93 €
Résultat antérieur reporté	28 286,95 €
Résultat reporté en fonctionnement	48 418,88 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	24 869,25 €
Recettes d'investissement	78 213,41 €
Résultat de l'exercice	53 344,16 €
Résultat antérieur reporté	-78 213,41 €
Résultat reporté en investissement	-24 869,25 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats du budget annexe Lotissement des Châtaigniers 2022.

✓ **Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2023**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à 36.48 % pour la taxe foncière bâti et à 51.48 % pour la taxe foncière non bâti. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1%.

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	Figé à 16.22 %	16.38 %
Taxe foncière bâti	36.48 %	36.84 %
Taxe foncière non bâti	51.48 %	51.99 %

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les taux énoncés ci-dessus, et notifier les taux aux services préfectoraux.

✓ **Budget Primitif 2023 du Budget Principal**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif du budget principal 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 308 000.00 €	2 531 000.00 €
Dépenses	2 308 000.00 €	2 531 000.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget primitif du budget principal de la Commune 2023.

✓ **Budget Primitif 2023 du Budget Assainissement**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	125 000.00 €	290 000.00 €
Dépenses	125 000.00 €	290 000.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget primitif du budget annexe assainissement 2023.

✓ **Budget Primitif 2023 du Budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Lotissement des châtaigniers qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	118 672.26 €	59 333.63 €
Dépenses	118 672.26 €	59 333.63 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget primitif du budget annexe Lotissement des Châtaigniers.

❖ **SÉCURITÉ :**

✓ **Vidéo protection : alimentation électrique**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 25 mai 2022 validant les devis suivants :

- L'entreprise NEOEXPERT a été rachetée par l'entreprise ANAVEO, cette dernière confirme le montant du devis signé de 52 472 € HT l'an dernier.
- Le devis INEO pour l'alimentation électrique avait été estimé à 10 727.24 € HT. Le montant est désormais de 16 081 € HT. En effet il s'avère nécessaire de créer une tranchée complémentaire entre la future aire de covoiturage à la Longe et l'entrée de ville.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis d'INEO pour un montant de 16 081.00 € HT.

❖ **VOIRIE :**✓ **Changement de dénomination de rue**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que deux voies du secteur « LE NOYER » ont presque la même dénomination. Il s'agit de l'impasse du Noyer et de la rue du Noyer. Des confusions existent entre les numéros des maisons existantes dans l'impasse du Noyer et les nouvelles constructions rue du Noyer. Cette confusion crée des problèmes dans la distribution du courrier, des colis et donc risque de perturber les véhicules de secours.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre, de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le changement de nom de la rue du noyer en « Rue de la Planchette » et de conserver la dénomination « Impasse du Noyer ».

C. **Questions et informations diverses :**

- **Dispersion des cendres à la Butte du Tertre :** Isabelle SIRLIN, informe que le panneau d'interdiction de dépôt de cendres installé sur le site de la Butte du Tertre en septembre 2022 a disparu. Un nouveau panneau va être installé. Il est interdit de déposer des cendres à la Butte du Tertre. Tout contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €uros.

Pour rappel : Les cendres peuvent être déposées au « jardin du souvenir » dans le cimetière.

- **Zone Bleue dans le bourg de SAINT-DOLAY**

Afin de répondre à la demande des commerçants du centre bourg de Saint-Dolay pour éviter les « voitures ventouses », la municipalité a décidé de créer une zone bleue sur la place de l'église. Cette zone bleue contient 6 emplacements. Le stationnement en zone bleue est gratuit mais d'une durée limitée. Cette zone de stationnement est réglementée du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, puis de 14h00 à 18h00 sauf les week-ends et jours fériés.

Seuls les automobilistes possédant un disque de stationnement ont l'autorisation de stationner en zone bleue.

Une campagne de préventions sera effectuée durant tout le mois d'avril et à compter du 1er mai, tout véhicule en infraction fera l'objet d'une verbalisation (infraction de deuxième classe minorée à 35€).

- **Questionnaire ados**

Une étude est en cours pour repenser l'Espace Jeunes. Un questionnaire est à remplir et à remettre avant le 30 avril à l'accueil de la mairie ou au centre de Loisirs. Il est disponible sur le site internet, la page Facebook et sur le Saint-Dolay info. Une réunion pour échanger sur le sujet est prévue le 12 mai prochain à 19h00 au centre de Loisirs.

- **Nouveau Véhicule Police Pluri Communale**

La Police Pluri communale est dorénavant dotée d'un nouveau véhicule. Pour rappel les dépenses sont réparties sur les trois communes de La Roche Bernard, Nivillac et Saint-Dolay.

- **Recrutement**

La mairie recrute un agent saisonnier en CDD de 4 mois pour les Services Techniques pour des travaux en espace vert et voirie. Pour plus de renseignements contacter la mairie au 02.99.90.20.69.

- **Consultation Maitrise d'Œuvre chaufferie, assurances et voirie**

Plusieurs consultations pour des Missions de Maitrise d'Œuvre viennent d'être lancées notamment pour la chaufferie mutualisée Mairie/médiathèque/salle polyvalente, pour les contrats d'assurances, pour une DSP assainissement et enfin pour la voirie lotissement des châtaigniers.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 3 mai 2023 à 20h00

Nous souhaitons apporter des éléments d'informations pour donner suite à la publication de la tribune de « Saint-Dolay Citoyens ! » de février 2023.

Accompagner le financement d'une Maison d'Assistantes Maternelles : nous le proposons en mettant à disposition un terrain au promoteur qui souhaitera construire la MAM. Nous l'avons indiqué aux 3 personnes qui se sont rapprochées de nous pour cette construction.

Pour information, la construction d'une MAM s'élève à environ 500 000 euros. (Terrain, construction)

Végétaliser les cours de récréation :

- La mairie a ouvert un espace vert depuis un an au sein de l'école arc en Ciel ; un projet est à l'étude (par le CAUE) pour construire des bâtiments en dur et revoir l'espace cour.
- Centre de Loisirs : l'étude commence cette année ; Le projet (aménagement des locaux existants, agrandissement ...) est estimé à 320 000 euros. La pré étude a été réalisée par le CAUE (Conseil architecte, urbanisme et environnement).
- Cantine : le projet de construction du local pour les 3 associations étant lancé, le local IAD (Inter associations dolaysiennes) pourra être vidé et donc réutilisé dans le projet global d'aménagement de la cour de la cantine. Cela est déjà prévu et budgété.
- L'école Notre Dame a végétalisé sa cour ; La mairie n'a pas vocation à aider sur ce point les écoles privées.

Ouvrir un espace jeunesse : Cet espace existe déjà (au centre de loisirs). Mais il est peu fréquenté. Un questionnaire a été distribué et une réunion d'échange est programmée le vendredi 12 mai à 19h00 au centre de loisirs afin de connaître les attentes des jeunes. Elle sera animée par Sébastien Blino et Gaele David.

Organiser la mobilité des jeunes ... et des moins jeunes : les solutions existent sur le territoire. Arc Sud Bretagne et la mission locale de Redon proposent ces services et répondent ainsi à ces demandes.

Une nouvelle étude est en cours par Arc Sud Bretagne dans la convention territoriale globale ; celle-ci en est même un axe prioritaire.

Pour conclure, il est très facile de donner des chiffres sans études préalables !

Il nous semble important que toutes les informations ou montants soient justifiés par des professionnels.

Monsieur Le Maire et son équipe

Groupe municipal « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité.

Le vote du budget de la commune

Notre groupe regrette que le budget communal n'est pas été construit collectivement :

- Faute de consultation des Dolaysiens et Dolaysiennes sur les projets qu'ils voudraient voir naître.

Continuons à défendre la démocratie participative !

Partagez vos idées citoyennes : saintdolaycitoyens@mailo.com facebook : @saintdolaycitoyens

Vos élus « Saint-Dolay Citoyens ! » Audrey BERTET et Stéphane PELLION

INFORMATIONS PRATIQUES

Nouveaux horaires de TERRENA.

Dorénavant le magasin sera ouvert :
Le matin : Mercredi, jeudi et samedi
Le matin et après-midi : mardi et vendredi
Fermé le lundi



LE CCAS VOUS INFORME :

Complémentaire santé solidaire (ex-CMU-C)

Vérfié le 01 avril 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Vous avez de faibles ressources ? La complémentaire santé solidaire vous aide pour vos dépenses de santé. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Elle permet de vous faire rembourser la part complémentaire de vos dépenses de santé. Cela signifie que cette aide rembourse ce qui n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie. La complémentaire santé solidaire est gratuite ou payante selon vos revenus.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

AGENDA

AVRIL et MAI

Prolongation de l'expo Affiches publicitaires et chocolat à la Médiathèque avant la prochaine exposition.

LUNDI 10 AVRIL	SAMEDI 15 AVRIL
<p>Chasse aux œufs</p> <p>Le lundi 10 avril la mairie organise une chasse aux œufs pour les enfants jusqu'à 11 ans, habitants ou scolarisés à Saint-Dolay. Il est nécessaire de s'inscrire. Des bulletins ont été distribué dans les deux écoles. Les inscriptions peuvent être effectuées en mairie. Rendez-vous à 10h00 à la salle polyvalente.</p> 	<p>½ journée Eco-Citoyenne</p> <p>Le samedi 15 avril, une matinée éco citoyenne est organisée pour le ramassage des déchets sur la commune. Les ateliers seront mis en place. Rendez-vous à 9h30 salle polyvalente.</p> 
DU 25 AVRIL AU 10 MAI	SAMEDI 6 MAI
<p>Exposition Chocolat :</p> <p>Du 25 avril au 10 mai venait à la découverte du cacao. Un voyage pour explorer les secrets du cacao et de sa culture, pour comprendre le travail des cacaoculteurs. Une occasion de suivre les étapes de la fabrication du chocolat et de découvrir le savoir-faire, la passion des chocolatiers et des pâtisseries. Rendez-vous à la médiathèque</p> 	<p>Conférence gratuite sur le chocolat</p> <p>Alain COLLAS, enseignant et chercheur à l'université de Vannes racontera l'histoire du chocolat d'hier et d'aujourd'hui. « Produit artisanalement ou industriellement, cet or brun se lance aujourd'hui à la conquête de la planète entière, tout en conservant sa part d'ombre » extrait de son livre « Du cacao des origines au chocolat d'aujourd'hui : Un regard singulier sur le monde ». Rendez-vous le samedi 6 mai à 10h00 à la médiathèque.</p> 

➤ SAINT-DOLAY HISTOIRE ET PATRIMOINE

L'association Saint-Dolay Histoire & Patrimoine vous invite à découvrir les créatifs, amateurs ou professionnels, peintres, artisans, sculpteurs, ferronniers, charpentiers, menuisiers, bricoleurs, agriculteurs... etc.

Les **13 et 14 mai 2023** sera **LEUR EXPOSITION !**

« **OSEZ !** »

OSER une passion, oser s'exposer, oser vous rencontrer.

Venez nous voir !

À partir de 10h00 dans la salle polyvalente



Le Club des Ajoncs Saint-Dolay Théhillac vous propose :

- Une journée le vendredi 2 juin à Saint-Gilles Croix de Vie. Sur la route de la sardine : buffet marin – visite en petit train – déjeuner spectacle au prix de 87€.
- Un voyage de 7 jours du 15 au 21 septembre : l'Ardèche et ses mystères, 990€

Ces sorties sont proposées à tous adhérents ou non. La priorité sera donnée aux adhérents.

Renseignements et inscriptions auprès de Mme LE THIEC au 02.99.90.24.21

Le SHOW NAUTIQUE de Burin aura lieu le dimanche 28 mai 2023

Programme de la fête :

- ✓ À 13h30 défilé des enfants du village sur le thème Rock'n Roll accompagné de la fanfare de Malansac.
- ✓ À partir de 14h début des manches d'aéroglistes.
- ✓ Fanfare de Malansac.
- ✓ Exposition de véhicules anciens.
- ✓ À partir de 21h Bal populaire suivi d'un spectacle pyrotechnique.

Notes : le paiement par carte bancaire a été mis en place cette année.

Gratuit :

N'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe de bénévoles, nous avons besoin de vous pour cette belle initiative.

Prochaines ouvertures :

Mercredis **12 avril et 10 mai et le 24 juin, de 16h à 18h et samedis 29 avril et 27 mai de 10h00 à 12h00**

Samedi 24 juin : Jour événement «GRATIFERIA»

SAINT-DOLAY INFO

Pour la diffusion de vos articles pensez à les transmettre avant le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 3 mai prochain

Agenda de la Médiathèque

Les animations de la médiathèque sont gratuites et ouvertes à tous

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour participer

Partage fleurs + boutures + graines

samedi 13 mai de 9h30 à 12h00

La médiathèque organise un partage fleurs + boutures + graines en partenariat avec l'épicerie associative Le Local. Bienvenue côté patio pour une matinée d'échanges et de conseils.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

PROJET DE RÉORGANISATION DE L'ESPACE JEUNES

« Votre avis nous intéresse »

La commission jeunesse et le service jeunesse réfléchissent à la restructuration et à la réorganisation de l'espace jeunes. Pour cela, nous vous proposons de répondre à un questionnaire. Ce questionnaire s'adresse aux jeunes et/ou aux parents concernés. Une fois rempli, vous pourrez le déposer au centre de loisirs de la commune ou à la mairie. Vous pouvez aussi l'envoyer par mail à l'adresse suivante : sblino@saintdolay.fr

Vous trouverez également ce document sur le site internet de la commune : www.saintdolay.fr et la page Facebook
Nous vous remercions de votre participation et restons à votre disposition.

MERCI DE NOUS RETOURNER CE QUESTIONNAIRE POUR LE 30 AVRIL AU PLUS TARD

Nous vous invitons à une réunion pour échanger sur ce sujet le **vendredi 12 mai 2023** à 19h au centre de loisirs. Nous comptons sur votre présence lors de cette soirée afin d'avancer sur ce projet...

ESPACE JEUNES

1- Qui es-tu ? (facultatif sauf l'âge)

Nom : Prénom : Age :

Adresse :

Email : Téléphone :

2- Espace jeunes :

• As-tu déjà fréquenté l'espace jeunes ?

oui

non

Si oui , pourquoi :

Si non, pourquoi :

• Qu'est-ce que tu préférerais faire comme activités à l'espace jeunes ?

Classe les de ta préférée 1 à celle que tu aimes le moins 7.

journée sortie (parc, bowling, laser game, bouée tractée.....)

journée « pass-jeunes » gratuite au local jeunesse.

journée sportive sur Saint-Dolay (VTT , sports collectifs

activités bricolages

Séjour été, bivouac, séjour neige

Journée intercommunale

soirée

autres :

3- Communication :

• De quelle façon entends-tu parler de l'espace jeunes ? (plusieurs choix possible)

Flyers distribués aux arrêts de bus.

par tes parents.

par tes amis.

par email.

par les réseaux sociaux.

affiche.

autres....

• Quel réseau social utilises-tu le plus ?

.....

4- Moyen de locomotion :

• Comment peux-tu te rendre à l'espace jeunes ? (parents, vélo, scooter, à pied)

.....

• Si tu n'as aucun moyen de transport, est-ce qu'un système de navette (mini-bus de la mairie) venant te chercher dans ton village avant les activités t'intéresserait ?

oui non

5 – Local Espace Jeunes

• Est ce que le local jeunesse, situé à la salle des sports, te convenait ?

oui non

Pourquoi ?.....

• Quel style de local jeunesse souhaiterais-tu avoir ?

.....
.....

Si tu as des remarques, des conseils ou autres n'hésites pas à l'écrire ci-dessous :

Merci beaucoup d'avoir rempli ce questionnaire !